



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 32034

Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des appelés du contingent ayant effectué un service national obligatoire de 16 mois au lieu des 12 mois du cas général, dans le calcul des droits à la retraite. La loi du 10 juin 1971 prévoyait en effet des cas particuliers maintenant 16 mois sous les drapeaux des jeunes gens effectuant un service de coopération, d'aide technique ou scientifique du contingent. Or les règles de calcul de la retraite ne prennent pas toujours en compte ces cas particuliers. Ainsi pour les assujettis au régime spécial de retraite du personnel de la SNCF, le décret n° 2008-639 limite dans son article II 1° la prise en compte du temps de service militaire au «temps de service légal dû par la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge», soit, en l'espèce, 12 mois maximum. Les quatre mois supplémentaires consacrés à servir la France ne sont ainsi pris en compte ni dans le calcul des périodes validées pour la retraite, ni dans le calcul de la décote. Ce déficit d'équité est d'autant plus notable que le même décret n° 2008-639 prévoit une prise en compte de la totalité du service accompli au titre du volontariat civil dans la limite de 24 mois. En conséquence, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement compte mettre en œuvre pour permettre la reconnaissance complète des services effectués pour la Nation dans le calcul des droits à la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32034

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7054

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)